CSV FRAKTIOUN

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
16 AOUT 2017
3225

Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 16 août 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaitons poser une question parlementaire à Madame la Ministre de l'Environnement et à Monsieur le Ministre de l'Economie au sujet de l'accès touristique au Lac de la Haute-Sûre.

En effet, pour la région Nord du Luxembourg, le Lac de la Haute-Sûre joue un rôle considérable comme facteur économico-touristique mais aussi comme espace de détente et pour la population régionale et pour les visiteurs nationaux et internationaux. Tel est tout particulièrement le cas pour les nombreux nageurs qui aiment pratiquer leur sport dans le Lac. Or, nous devons – en cette période de niveau d'eau très bas - malheureusement constater que certains accès bétonnés se trouvent dans un état de désolation important.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Environnement et à Monsieur le Ministre de l'Economie:

1. Est-il prévu de réaménager les accès pour activités de loisirs et aquatiques en général et les différents accès pour la natation en particulier dans un avenir proche ? Dans l'affirmative, quelle est la date de début des travaux ?

2. Sachant que la dernière vidange du Lac de la Haute-Sûre eut lieu en 1991, quand aura lieu la prochaine vidange? L'année 2023 est-elle toujours d'actualité ? Ne faudrait-il pas effectuer une vidange anticipée afin d'avancer également une révision générale des infrastructures touristiques du Lac ?

3. Dans un sens plus large, quelle est à terme la stratégie du Gouvernement pour revaloriser la région du Lac de la Haute-Sûre et pour la rendre plus attractive et pour les résidents et pour les visiteurs tout en augmentant sa compétitivité à l'échelle internationale ?

Nous vous prions de bien vouloir croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre très haute considération.

Martine Hansen
Députée

Marco Schank
Député

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Département de l'environnement

Luxembourg, le 10 OCT. 2017

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
10 OCT. 2017

Service central de législation
Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec le Parlement

Objet : Question parlementaire n°3225

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire n°3225 des honorables députés Madame Martine Hansen et Monsieur Marco Schank tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de l'Environnement,

Dieschbourg

Carole Dieschbourg

4, Place de l'Europe
L-1499 Luxembourg

Tél. (+352) 247-86824
Fax (+352) 40 04 10

Adresse postale
L-2918 Luxembourg

www.emwelt.lu
www.gouvernement.lu

130-000008-20040525-FR

Réponse commune de la Ministre de l'Environnement et du Ministre de l'Economie à la question parlementaire n°3225 du 16 août 2017 des honorables députés Madame Martine Hansen et Monsieur Marco Schank

1. Est-il prévu de réaménager les accès pour activités de loisirs et aquatiques en général et les différents accès pour la natation en particulier dans un avenir proche ? Dans l'affirmative, quelle est la date de début des travaux ?

L'accès des forêts publiques et privées se situant le long du Lac de la Haute-Sûre est généralement accessible, les propriétaires et ayants droits (chasseurs, ...) par des chemins non-goudronnés moyennant des engins motorisés. Ceci permet de garantir la quiétude des abords naturels de certaines parties du lac. Ces chemins peuvent cependant être empruntés à pied par les touristes. Le réaménagement des chemins forestiers est prévu dans le cadre de l'aménagement décennal des forêts publiques en vue de leur gestion durable. Aucun nouvel aménagement à proximité immédiate du lac n'est prévu dans les 3 années à venir. L'entretien courant est réalisé annuellement par l'Administration de la nature et des forêts selon les besoins.

Un réaménagement des chemins goudronnés pour les activités de loisirs n'est pas prévu à l'heure actuelle. S'y ajoute la nouvelle gestion des accès au Lac de la Haute-Sûre pour les pêcheurs récemment mise en place suite à une approche concertée des administrations de la Gestion de l'eau, de la Nature et des forêts et des Ponts et chaussées.

2. Sachant que la dernière vidange du Lac de la Haute-Sûre eut lieu en 1991, quand aura lieu la prochaine vidange? L'année 2023 est-elle toujours d'actualité ? Ne faudrait-il pas effectuer une vidange anticipée afin d'avancer également une révision générale des infrastructures touristiques du Lac ?

De façon générale, une vidange d'un lac de retenue d'un barrage peut devenir nécessaire, soit pour des besoins d'inspection, soit pour des travaux d'entretien et de remise en état. En ce qui concerne le barrage de la Haute-Sûre à Esch-sur-Sûre, son état actuel est tel qu'il ne faut pas, du point de vue de l'entretien, prochainement envisager la nécessité d'une vidange.

Les barrages de la taille de celui d'Esch-sur-Sûre, font non seulement l'objet d'inspections périodiques rapprochées, mais aussi d'une inspection décennale vérifiant l'ensemble des parties d'ouvrage du barrage, y compris les parties habituellement immergées notamment le parement amont du mur et les organes de vidange. En règle générale, ces inspections sont réalisées soit lors d'une vidange complète du lac de retenue, soit peuvent être remplacées par des inspections subaquatiques par robots ou plongeur, comme ce fut le cas lors des deux inspections décennales réalisées depuis la vidange de 1991, dont la dernière remonte à l'année 2012.

La prochaine inspection décennale est programmée pour l'année 2023 et sera organisée de façon adéquate sur base du suivi continu du comportement du mur et de l'ensemble des informations recueillies d'ici là.

3. Dans un sens plus large, quelle est à terme la stratégie du Gouvernement pour revaloriser la région du Lac de la Haute-Sûre et pour la rendre plus attractive et pour les résidents et pour les visiteurs tout en augmentant sa compétitivité à l'échelle internationale ?

Dans le cadre général du développement d'un tourisme durable qui constitue le fondement de la politique touristique (activités en plein air ; randonnées pédestres et vélo-tourisme), la région du Lac de la Haute-Sûre et de l'Ardenne en général, occupent une position centrale dans ce domaine.

Au vu des contraintes environnementales qu'impose le statut particulier du Lac de la Haute-Sûre, il convient de positionner cette région dans un créneau touristique adapté à ces spécificités.

A ce titre, il convient de citer le lancement, courant 2016, d'un projet LEADER aussi ambitieux qu'unique pour les Ardennes et qui s'inspire des critères du très convoité label de « Qualitätswanderregion », tel qu'il est décerné par le « Deutscher Wanderverband ». A ce jour, seules quatre régions sont porteur du label en Allemagne.

Le projet, initié par l'Office Régional du Tourisme des Ardennes (ORTAL), est porté par les communes membres, le Parc Naturel de la Haute-Sûre et d'autres partenaires régionaux. Il englobe les trois piliers du développement durable en matière écologique, économique et sociale.

La région du Lac de la Haute-Sûre est véritablement prédestinée à se positionner dans ce créneau pointu du marketing touristique. Tout porte à croire que tant l'offre touristique présente et à développer dans le cadre du projet, que les actions marketing qui peuvent aisément s'appuyer sur la notoriété du label, vont aider la région à se démarquer de ses concurrents dans un marché convoité et concurrentiel.